

## Accès aux pays étrangers Mars 2021

Le modèle d'inspection basé sur les risques du CCRC présente les émetteurs assujettis effectuant des opérations importantes<sup>1</sup> dans des pays étrangers et pouvant être soumis à une inspection.

En 2020, les cabinets d'audit participants (CAP) du CCRC ont déclaré des opérations importantes en pays étranger et le recours à des auditeurs de composantes pour la réalisation d'audits, comme suit :

	Nombre d'opérations importantes	Nombre de pays étrangers	Nombre de cas de recours aux auditeurs de composantes	Nombre d'émetteurs assujettis ayant des auditeurs de composantes	Capitalisation boursière globale au 31 décembre 2020
<b>États-Unis, Royaume-Uni et Australie<sup>2</sup></b>	707	3	116	110	723,7 G\$
<b>Tous les autres pays étrangers</b>	630	103	284 (dans 76 pays étrangers)	242	316,1 G\$

Le travail des auditeurs de composantes à l'extérieur du Canada peut avoir une incidence sur l'exécution d'audits de qualité s'il n'est pas effectué conformément aux directives de l'auditeur du groupe et s'il n'est pas supervisé et évalué avec soin par ce dernier. Les activités d'inspection du CCRC qui visent les émetteurs assujettis ayant des activités à l'étranger se limitent souvent aux dossiers de mission accessibles au Canada, aucun moyen légal ne nous permettant actuellement d'obliger les auditeurs de composantes à nous donner accès à leurs dossiers de travail. Les difficultés d'accès aux documents de travail des auditeurs de composantes des pays étrangers entravent le CCRC dans l'accomplissement de son mandat.

Le CCRC a des protocoles d'entente (PE) ou des accords équivalents avec des organismes de réglementation de l'audit dans neuf pays et négocie des ententes avec deux autres pays. Les pays avec lesquels le CCRC a des PE dûment négociés ou avec lesquels des négociations sont en cours sont énumérés à l'Annexe 1.

<sup>1</sup> Les opérations importantes sont des filiales ou des composantes dont les actifs ou les revenus constituent 20 % ou plus des actifs ou revenus consolidés de l'émetteur assujetti.

<sup>2</sup> Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie sont des pays où de nombreux émetteurs assujettis canadiens ont des opérations importantes et où le CCRC dispose d'ententes de longue date avec des organismes de réglementation membres du International Forum of Independent Audit Regulators pour faciliter l'accès aux dossiers de travail.

Même si un PE est actuellement en vigueur ou en cours de négociation, le CCRC n'a actuellement aucune autorité juridique pour exiger la coopération des organismes de réglementation de l'audit ou des auditeurs de composantes. Au cours d'inspections antérieures, le CCRC s'est vu refuser l'accès aux documents de travail des auditeurs de composantes qu'il avait demandé dans les pays énumérés à l'Annexe 2. Le CCRC poursuit ses démarches pour obtenir des changements législatifs visant à renforcer ses travaux à titre d'organisme indépendant de réglementation de l'audit. En 2020, nous avons continué de collaborer avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour améliorer l'accès du CCRC aux travaux d'audit réalisés par les auditeurs de composantes. Nous prévoyons que les changements aux règles applicables seront finalisés en 2021.

#### Annexe 1.

Pays étrangers ayant signé un protocole d'entente avec le CCRC :

- États-Unis
- Royaume-Uni
- Australie
- France
- Allemagne
- Irlande
- Japon
- Pays-Bas
- Suisse

Pays étrangers avec qui le CCRC négocie un protocole d'entente :

- Espagne
- Suède

#### Annexe 2.

Pays étrangers où le CCRC s'est vu refuser l'accès aux documents de travail des auditeurs de composantes qu'il avait demandé :

- Bermudes
- Chine
- Mexique
- Tunisie